



BUDGET PRIMITIF 2021

Présentation synthétique retraçant les informations financières essentielles

RESUME

L'article L 2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales prévoit « qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles soit jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

Préambule

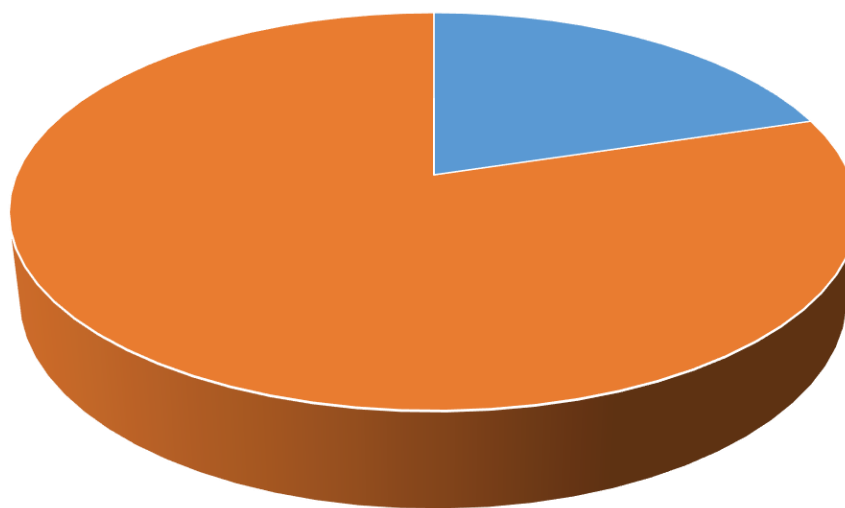
Chaque début d'année, un budget est voté par les élus en Comité Syndical pour engager les actions à venir. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. En 2021 comme les années précédentes, le SIRTOM de la Région d'Apt poursuit ses efforts de gestion pour préserver une qualité de service public tout en optimisant son coût.

Voté le mardi 16 février 2021 le budget primitif 2021 du SIRTOM de la Région d'Apt s'élève à **10 977 742.00€**

	Dépenses	Recettes
Fonctionnement	8 755 423.00€	8 755 423.00€
Investissement	2 222 319.00€	2 222 319,00€
Total	10 977 742.00€	10 977 742.00€

La structure d'un budget comporte différentes parties : la section de fonctionnement et la section d'investissement, qui se composent chacune d'une colonne dépenses et d'une colonne recettes.

STRUCTURE DU BUDGET



■ Investissement ■ Fonctionnement

Par cet acte, le Président, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.



I. La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe toutes les dépenses nécessaires au fonctionnement des services de la collectivité territoriale, c'est-à-dire les dépenses qui reviennent régulièrement chaque année (charges à caractère général, de personnel, de gestion courante, intérêts de la dette, dotations aux amortissements, provisions).

Chaque chapitre ou opération est constitué d'articles et de sous-chapitres. Si un article est insuffisamment provisionné, le Président peut mandater la dépense si le montant est disponible dans la totalité du chapitre ou de l'opération. Par contre, il ne peut pas le faire d'un chapitre à un autre, ou d'une opération à une autre.

Le Budget 2021 est très fortement impacté par la dernière offre négociée de la Société SUEZ pour l'incinération des ordures ménagères avec une augmentation annoncée de 656 000 € en 2021, soit 38% supérieur par rapport à leur tarif précédent.

1.1 Les principales dépenses

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par :

DÉPENSES Fonctionnement	8 755 423,00 €
Ch. - 011 Charges à caractère général	4 642 676,00 €
Ch. - 012 Charges de personnel et frais assimilés	2 802 000,00 €
Ch. - 022 Dépenses imprévues	50 000,00 €
Ch. - 023 Virement à la section d'investissement	300 000,00 €
Ch. - 042 Opérations d'ordre de transfert entre sections	366 107,00 €
Ch. - 65 Autres charges de gestion courante	40 653,00 €
Ch. - 66 Charges financières	21 987,00 €
Ch. - 67 Charges exceptionnelles	32 000,00 €
Ch. - 68 Dotations aux provisions	500 000,00 €

*Les prestations de service traitement des déchets d'incinération, d'enfouissement, de tri... à l'article 611 représentent 69% des charges à caractère général. Le chapitre 011 englobe également les taxes (principalement la TGAP ou taxe générale sur les activités polluantes 8%), les dépenses de carburant (7%), les réparations et pièces détachées des véhicules de collecte et matériels (5.6% soit la somme des articles 60632 et 61551), les assurances (1.8%, hors assurance du personnel)....

1.2 Les principales recettes

Le Chapitre 74 regroupe la principale ressource de la collectivité (77%) qui est constitué des participations des Communautés de Communes adhérentes (CCPAL, CCVS), Communauté d'agglomération adhérente (LMV), des Communautés de Communes conventionnées pour les déchetteries, ainsi que des soutiens des éco-organismes (CITEO, OCAD3E, ECO DDS...)



Le résultat d'exploitation reporté (Ch. - 002) représente la somme des résultats positifs des années précédentes.

RECETTES Fonctionnement	8 755 423,00 €
Ch. - 002 Résultat d'exploitation reporté	1 716 023,45 €
Ch. - 013 Atténuations de charges	95 999,55 €
Ch. - 70 Ventes de produits, prestations de services	221 900,00 €
Ch. - 74 Dotations et participations	6 721 500,00 €

Le chapitre 70 a été affecté par la chute des cours de vente des matériaux. La fermeture des bars et restaurants et la chute d'activité des commerces dits « non essentielle » pour raisons sanitaires dû à la pandémie du COVID-19 ont mis en difficulté des entreprises. Le SIRTOM de la Région d'Apt a consenti des avenants aux conventions de redevances spéciales des professionnels impactant également les recettes du chapitre 70. C'est au total une chute de 200 000€ des recettes sur ce chapitre comparée à 2020.

II. La section d'investissement

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets et équipements de la collectivité à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

2.1 Les principales dépenses

Les principales dépenses d'investissement concernent le renouvellement des véhicules de collecte mais aussi des travaux sur les bâtiments de la collectivité. A cela s'ajoute des travaux avec l'agrandissement du bâtiment du SIRTOM. En voici la synthèse :

- Achat de deux B.O.M au GNC un modèle 19tonnes et un 26 tonnes également équipés d'une grue pour la collecte des conteneurs enterrés
- Achat véhicule équipé grue fonctionnant au GNC pour la collecte des points d'apport volontaire (verre...)
- Extension des Vestiaires, Atelier - Garage et Bureaux Administratifs
- Remboursement des emprunts
- Déploiement du parc de conteneurs enterrés qui permettra, à terme, à la collectivité d'optimiser les tournées de collecte notamment sur certaines zones éloignées et rurales.
- Petits aménagements en déchetterie d'Apt et sécurisation du site de Salignan pour l'accès des personnes extérieures au service
- Agrandissement de la fosse de stockage du tri et travaux installation incendie du Quai de transfert
- Lancement de la première phase de déploiement des composteurs collectifs et renforcement de la collecte séparative des cartons.



Un nouvel emprunt a été contracté en 2020. Afin de financer l'achat d'un véhicule poids lourd équipé d'une grue pour la collecte des points d'apport volontaire (verre, papier...) fonctionnant au GNV, un emprunt de 100 000€ a été souscrit à la Banque Postale. Son taux d'intérêt fixe est de 0,72% et remboursable sur 10 ans. La part de remboursement du capital pour 2021 a été inscrite au compte 1641.

DÉPENSES d'Investissement	2 222 319,00 €
Op. - OPFI Opération financière*	165 000,00 €
Ch. - 020 Dépenses imprévues	10 000,00 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	155 000,00 €
Op. - 90302 ATELIER - GARAGE	361 000,00 €
Op. - 90303 COLLECTE ORDURES MENAGERES	892 000,00 €
Op. - 90304 DECHETTERIES (Apt-Coustellet-Sault-Viens)	298 000,00 €
Op. - 90307 ISDI (CENTRE DE STOCKAGE DES DECHETS INEI)	4 833,00 €
Op. - 90311 SITE SALIGNAN APT	17 400,00 €
Op. - 90312 PREVENTION DECHETS ET GESTION DES FERME	72 000,00 €
Op. - 90313 COLLECTE SELECTIVE	330 000,00 €
Op. - 90316 STATION DE TRANSFERT DES DECHETS	80 086,00 €
Op. - 90319 COMMUNICATION ANIMATION	2 000,00 €

*Les opérations financières de 165 000 € sont la somme des chapitres 020 et 16

2.2 Les principales recettes

RECETTES Investissement	2 222 319,00 €
Op. - OPFI Opération financière*	1 880 419,67 €
Ch. - 001 Solde d'exécution de la section d'investissemers	750 812,67 €
Ch. - 021 Virement de la section d'exploitation (recettes)	300 000,00 €
Ch. - 040 Opérations d'ordre de transfert entre section	366 107,00 €
Ch. - 10 Dotations, fonds divers et réserves	113 500,00 €
Ch. - 16 Emprunts et dettes assimilées	350 000,00 €
Op. - 90303 COLLECTE ORDURES MENAGERES**	341 899,33 €
Ch. - 13 Subventions d'investissement	341 899,33 €

*OPFI est la somme des chapitres 001 ; 021 ; 040 ; 10 ; 16 (mentionnés ci-dessus)

** Opération 90303 de collecte des ordures ménagères représente la somme des subventions au chapitre 13 inscrite en dessous (dont la DETR de versée par l'Etat)

Le solde d'exécution de la section d'investissement reporté (Ch. - 001) représente la somme des soldes positifs des années précédentes.

Le chapitre 021 correspond à un virement de la section de fonctionnement.



Le chapitre 040 représente la recette des amortissements provenant de la section de fonctionnement

Le chapitre 10 (Fonds de compensation de la taxe sur la valeur ajoutée – FCTVA) est une dotation versée aux collectivités territoriales et à assurer une compensation, à un taux forfaitaire, de la charge de TVA qu'ils supportent sur leurs dépenses réelles d'investissement.

Concernant la ligne « emprunts et dettes assimilées », la somme inscrite permet d'équilibrer le budget si l'ensemble des projets est réalisé à la fin de l'exercice. L'éventualité de souscrire un emprunt au cours de l'année devra donc être étudiée.

- > Le Président du SIRTOM de la Région d'Apt
- > Lucien AUBERT

